

# Dépanneuse à contresens de la circulation

RONALD ROULE SUR UNE ROUTE PROVINCIALE DONT LA CHAUSSÉE EST ENNEIGÉE. SOUDAIN, IL APERÇOIT DES PHARES QUI SE DIRIGENT DROIT SUR LUI. AVEC LA VISIBILITÉ RÉDUITE ET L'ABSENCE DE REPÈRES VISUELS SUR LA CHAUSSÉE, IL CROIT ÊTRE DANS LA MAUVAISE VOIE DE CIRCULATION. IL BRAQUE LES ROUES VERS LA DROITE ET QUITTE LA ROUTE. DANS SA COURSE, IL FRAPPE MORTELLEMENT LE CONDUCTEUR DE LA DÉPANNEUSE QUI SE TROUVAIT SUR SON PASSAGE.



par **MARTINE CHARETTE**  
Conseillère en  
hygiène industrielle,  
Auto Prévention

## UN RÉFLEXE BIEN ANCRÉ

En 2005, deux conducteurs de dépanneuse ont été happés par un automobiliste alors que leur dépanneuse était placée à contresens de la

circulation. Tous deux tentaient de sortir par ses traces un véhicule enlisé dans la neige en bordure de route. La visibilité réduite, la chaussée enneigée et les phares allumés

de la dépanneuse ont semé la confusion chez les automobilistes et déclenché un réflexe aux conséquences tragiques.

## UNE MÉTHODE DE TRAVAIL ILLÉGALE ET DANGEREUSE

Il est vrai qu'il est plus facile de remorquer un véhicule enlisé lors-

### MIEUX VAUT :

reporter à plus tard le remorquage d'un véhicule sorti de route lorsque les conditions climatiques sont dangereuses ;  
prendre le temps requis et adopter la méthode la plus sécuritaire.



que la position de la dépanneuse permet de sortir le véhicule dans ses propres traces. Cependant, en plaçant la dépanneuse à contresens de la circulation, la méthode de travail devient carrément dangereuse en l'absence d'une signalisation et d'une protection adéquates. Pour éliminer les risques de confusion chez les automobilistes, il faut garer la dépanneuse dans le sens de la circulation et installer les repères visuels requis (cônes, fusées routières, gyrophares).

Si la présence d'obstacles (glissière, viaduc, arbre, etc.) rend le remorquage impossible, l'utilisation d'une dépanneuse à contresens de la circulation peut être envisagée dans la mesure où la protection du site est assurée par les autorités de la route

## RESPECTEZ LE CODE

**Arrêter une dépanneuse à contresens de la circulation contrevient au Code de la sécurité routière :**

**Article 383 : tout véhicule routier doit être stationné à au plus 30 centimètres de la bordure la plus rapprochée de la chaussée et dans le même sens que la circulation, sauf indication contraire de la personne responsable de l'entretien de ce chemin.**

**Article 320 : sur une chaussée à circulation dans les deux sens, le conducteur d'un véhicule routier doit utiliser la voie de droite.**

(ministère des Transports du Québec, corps policiers).

### MÉTHODE À DEUX DÉPANNEUSES

Avec deux dépanneuses en file, il est possible de remorquer un véhicule sorti de route en faisant passer le câble de traction de la première dépanneuse dans une poulie accrochée à la seconde dépanneuse. Cette

méthode requiert toutefois beaucoup d'expérience et de connaissances des lois de la physique. C'est qu'il y a des risques d'accident associés à la solidité des ancrages, aux forces appliquées sur le câble de traction, au glissement de la dépanneuse, etc. Une formation spécifique sur ce sujet est nécessaire pour recourir de manière sécuritaire à cette méthode de travail. 🚚

